

# MANA

Enfin dans l'air du temps !... Nous aussi collectons notre taxe.

Vous êtes cadre dirigeant, décideur, patron d'une entreprise ?  
Ou simplement vous avez l'oreille de votre hiérarchie ?  
Ou encore, vous connaissez des dirigeants d'entreprises ?  
Toute entreprise est assujettie à la taxe d'apprentissage...

Alors, soutenez  
**ACP LA MANUFACTURE CHANSON**  
et faites en sorte que des entreprises  
lui verse leur **taxe d'apprentissage**.

La taxe d'apprentissage est un impôt, calculé sur la masse salariale de l'entreprise, dont l'objet est le financement, dans le cadre de la formation initiale, des dépenses nécessaires au développement de l'apprentissage, ainsi que l'enseignement technologique et professionnel.

Cet impôt est le seul pour lequel l'entreprise a la liberté de verser une partie aux établissements de son choix.

Quel que soit son secteur d'activité et sa localisation géographique, votre entreprise peut verser cette taxe à ACP la Manufacture Chanson. Vous nous aiderez ainsi à améliorer nos équipements et les conditions d'accès à nos formations.

Grâce à ses formations préparant au MIMA (Titre de niveau IV délivré par la FNEIJMA), ACP la Manufacture chanson est désormais habilitée à percevoir la taxe d'apprentissage pour la catégorie A (formation de niveau IV) et par la règle du cumul, la catégorie B ou C.

la suite au dos...

**////ACP**  
**LA MANUFACTURE**  
**CHANSON////**

ACP la Manufacture Chanson  
124, avenue de la République - 75011 Paris  
tél. : 01 43 58 19 94 - fax : 01 79 75 87 19

[www.manufacturechanson.org](http://www.manufacturechanson.org) - [acp@manufacturechanson.org](mailto:acp@manufacturechanson.org)

**Vous souhaitez être contacté ou vous connaissez une entreprise qui pourrait nous verser la taxe d'apprentissage... Notez vos coordonnées :**

Madame                       Mademoiselle                       Monsieur

Nom : ..... Prénom : .....

Rue : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Date de naissance : .....

Email : .....

Nom de l'entreprise : .....

Votre fonction dans l'entreprise ou personne à contacter : .....

#### **LA TAXE D'APPRENTISSAGE EN 4 ÉTAPES :**

• **Convaincre une entreprise :** adressez-vous au dirigeant, parfois au comptable ou à l'expert comptable. Pour les convaincre, voici un argument : " Plutôt que de verser cette taxe à l'état et ne pas connaître sa destination, vaut mieux la verser à une association culturelle telle qu'ACP la Manufacture Chanson qui en fera bon usage..."

• **Communiquer nos coordonnées :** communiquer au responsable chargé de la taxe d'apprentissage nos coordonnées (ACP la Manufacture Chanson 124 avenue de la République 75011 Paris) ou bien fournir le document de l'APDS pré-rempli contenant toutes les explications pour le versement (téléchargeable sur notre site).

• **S'assurer que l'on ne nous oublie pas !** La taxe d'apprentissage doit être verser avant la fin février, il faut d'onc bien s'assurer que l'entreprise convaincue à pensé à faire la démarche avant cette date.

• **Nous adresser une copie du bordereau** par mail [acp@manufacturechanson.org](mailto:acp@manufacturechanson.org) ou courrier. Il est en effet préférable pour nous de connaître le montant des versements en mars, ceux-ci n'étant effectués que fin juin...

